

Haute Performance CHIMIE FDS HPC104

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

## **HPC104 DEGRAISSANT MOTEURS BIODEGRADABLE**

Version 1.1

Date d'impression 08.06.2022

Date de révision 23.05.2022

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : HPC104 DEGRAISSANT MOTEURS BIODEGRADABLE  
Nom de la substance : acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle  
No.-CAS : 67762-38-3  
No.-CE : 267-015-4  
No. enr. REACH EU : 01-2119471664-32-xxxx

#### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages identifiés. Ces informations seront ajoutées à cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

#### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Haute Performance CHIMIE  
ZAC des Epalits  
42610 Saint Romain le Puy  
Téléphone : 04 77 76 99 31  
Téléfax : 04 77 76 98 83  
Adresse e-mail : hpchimie@hpchimie.com  
Personne responsable/émettrice : Direction HSE



#### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Numéro d'urgence de sécurité  
Disponible 7j/7 et 24h/24  
04 77 76 99 31 appel depuis la France

Accès aux centres anti-poisons de France  
(serveur ORFILA de l'INRS)  
Disponible 7j/7 et 24h/24  
Informations limitées aux intoxications  
01 45 42 59 59 appel depuis la France  
+33 1 45 42 59 59 (international)

## **HPC104 DEGRAISSANT MOTEURS BIODEGRADABLE**

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

##### **Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

##### **Effets néfastes les plus importants**

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

#### **2.2. Éléments d'étiquetage**

##### **Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément au Règlement (CE) No 1272/2008.

#### **2.3. Autres dangers**

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### **3.1. Substances**

Remarques : Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1907/2006

##### **Composant non dangereux**

<b>Nom Chimique</b>	<b>Numéro d'identification</b>	<b>Concentration [%]</b>
acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle	No.-CAS : 67762-38-3 No.-CE 267-015-4 No. enr. REACH 01-2119471664-32-xxxx	100

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### **4.1. Description des premiers secours**

## **HPC104 DEGRAISSANT MOTEURS BIODEGRADABLE**

Conseils généraux	: Pas de précautions spéciales requises.
En cas d'inhalation	: Transférer la personne à l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
Effets	: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement	: Traiter de façon symptomatique.
------------	-----------------------------------

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	: Jet d'eau, mousse, poudre sèche ou CO <sub>2</sub> .
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Une combustion incomplète peut provoquer la formation de produits de pyrolyse toxiques.
Produits de combustion dangereux	: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> )

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers	: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Adapter l'équipement de protection à la taille de l'incendie.
Conseils supplémentaires	: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

## **HPC104 DEGRAISSANT MOTEURS BIODEGRADABLE**

rejeter dans les canalisations.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.  
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.  
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine.

## HPC104 DEGRAISSANT MOTEURS BIODEGRADABLE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage	: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.
Précautions pour le stockage en commun	: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Matériaux d'emballage appropriés	: Polyéthylène haute densité (PEHD), Polyéthylène à basse densité (PEBD), Acier, Acier inoxydable, Revêtements phénoliques

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	: Pas d'information disponible.
--------------------------------	---------------------------------

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Information (supplémentaire)	: Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.
------------------------------	--

<b>Composant:</b>	<b>acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle</b>	<b>No.-CAS 67762-38-3</b>
-------------------	---	---------------------------

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DDSE (dose dérivée sans effet) Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	: 6,96 mg/m <sup>3</sup>
DDSE (dose dérivée sans effet) Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau	: 10 mg/kg p.c./jour
DDSE (dose dérivée sans effet) Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	: 23 mg/m <sup>3</sup>
DDSE (dose dérivée sans effet) Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau	: 5 mg/kg p.c./jour
DDSE (dose dérivée sans effet) Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion	: 5 mg/kg p.c./jour

## HPC104 DEGRAISSANT MOTEURS BIODEGRADABLE

### Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce	:	2,504 mg/l
Eau de mer	:	0,25 mg/l
Libérations intermittentes	:	25,04 mg/l
STP	:	520 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

#### Équipement de protection individuelle

##### *Protection respiratoire*

Conseils : Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e. VLE).  
Protection respiratoire conforme à EN 141.

##### *Protection des mains*

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.  
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.  
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

##### *Protection des yeux*

Conseils : Lunettes de protection

##### *Protection de la peau et du corps*

Conseils : Vêtements de travail protecteurs

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## **HPC104 DEGRAISSANT MOTEURS BIODEGRADABLE**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	:	liquide
Etat physique	:	liquide
Couleur	:	jaune
Odeur	:	caractéristique à très faible
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	:	-20 - -8 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	300 - 350 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	170 - 175 °C
Température d'auto-inflammabilité	:	340 °C
Température de décomposition	:	Non applicable
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	:	Donnée non disponible
pH	:	Donnée non disponible
Viscosité	:	
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	4 mm <sup>2</sup> /s (40 °C) 1,7 mm <sup>2</sup> /s (100 °C)
Temps d'écoulement	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)	:	
Hydrosolubilité	:	(20 °C) insoluble

## **HPC104 DEGRAISSANT MOTEURS BIODEGRADABLE**

Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Taux de dissolution	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: > 6,2 (22 °C) pH: 8 Méthode: OCDE Ligne directrice 117
Stabilité de la dispersion	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	4,2 mbar (25 °C)
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	0,88 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Masse volumique apparente	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	:	Donnée non disponible

### **9.2 Autres informations**

Explosifs	:	Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	:	Non comburant
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Conseils	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
----------	---	--

### **10.2. Stabilité chimique**

Conseils	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
----------	---	--

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses	:	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, des réactions dangereuses ne se produiront pas.
-----------------------	---	--

### **10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.
Décomposition thermique	:	Non applicable

### **10.5. Matières incompatibles**



## HPC104 DEGRAISSANT MOTEURS BIODEGRADABLE

Matières à éviter : Oxydants. Agents réducteurs

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Composant:</b>	<b>acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle</b>	<b>No.-CAS 67762-38-3</b>
-------------------	---	---------------------------

#### Toxicité aiguë

##### Oral(e)

DL50 oral : > 2000 mg/kg (Rat)

##### Inhalation

Donnée non disponible

##### Dermale

DL50 : > 2000 mg/kg (Lapin) (EPA OPPTS 870.1200 (Toxicité aiguë dermale))Références croisées

#### Irritation

##### Peau

Résultat : Non classé

##### Yeux

Résultat : Non classé

#### Sensibilisation

Résultat : Non classé

#### Effets CMR

##### Propriétés CMR

Cancérogénicité : N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.

## **HPC104 DEGRAISSANT MOTEURS BIODEGRADABLE**

	Références croisées
Mutagenicité	: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes
Tératogénicité	: Références croisées Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.
Toxicité pour la reproduction	: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

### **Toxicité pour un organe cible spécifique**

#### **Exposition unique**

Remarques	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
-----------	--

#### **Exposition répétée**

Remarques	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
-----------	---

### **Autres propriétés toxiques**

#### **Danger par aspiration**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par  
aspiration,

## **11.2. Informations sur les autres dangers**

### **Données pour le produit**

#### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

<b>Composant:</b>	<b>acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle</b>	<b>No.-CAS 67762-38-3</b>
-------------------	---	---------------------------

#### **Toxicité aiguë**

#### **Poisson**

CL50	: > 100 mg/l (Brachydanio rerio) Références croisées
------	--

## HPC104 DEGRAISSANT MOTEURS BIODEGRADABLE

### Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 : 2.504 mg/l (Daphnia (Daphnie); 48 h)

### algue

CE50 : 73729 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes); 72 h)  
(OCDE Ligne directrice 201) Références croisées

### Bactérie

CE0 : > 100 mg/l (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida))  
(DIN 38412)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Composant:</b>	<b>acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle</b>	<b>No.-CAS 67762-38-3</b>
-------------------	---	---------------------------

#### Persistance et dégradabilité

##### Persistance

Résultat : Donnée non disponible

##### Biodégradabilité

Résultat : 70 % (Durée d'exposition: 28 jr)(OCDE Ligne directrice 301 B) Facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Composant:</b>	<b>acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle</b>	<b>No.-CAS 67762-38-3</b>
-------------------	---	---------------------------

#### Bioaccumulation

Résultat : Ne s'accumule pas dans les organismes.

### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>Composant:</b>	<b>acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle</b>	<b>No.-CAS 67762-38-3</b>
-------------------	---	---------------------------

## HPC104 DEGRAISSANT MOTEURS BIODEGRADABLE

### Mobilité

: Donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

<b>Composant:</b>	<b>acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle</b>	<b>No.-CAS 67762-38-3</b>
-------------------	---	---------------------------

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

### 12.7. Autres effets néfastes

#### Données pour le produit

#### Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Résultat :

<b>Composant:</b>	<b>acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle</b>	<b>No.-CAS 67762-38-3</b>
-------------------	---	---------------------------

#### Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait

## **HPC104 DEGRAISSANT MOTEURS BIODEGRADABLE**

l'utilisateur permet cette attribution.  
Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Marchandise non dangereuse selon l'ADR, RID, IMDG et le code IATA.

#### **14.1. Numéro ONU**

|| Non applicable

#### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

Non applicable

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable

#### **14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Non applicable

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

#### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### **Données pour le produit**

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive Seveso III : NC Non classé

**Composant:** acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle **No.-CAS 67762-38-3**

UE. Règlement UE n ° : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

## HPC104 DEGRAISSANT MOTEURS BIODEGRADABLE

649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux. : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

EU. Règlementation No 1451/2007 [Biocides], annexe I, JO L325) : Numéro CE : , 267-015-4; Listé

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes

<b>AU AIICL</b>	Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)
<b>FBC</b>	facteur de bioconcentration
<b>DBO</b>	demande biochimique en oxygène
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service
<b>CLP</b>	classification, étiquetage et emballage
<b>CMR</b>	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
<b>DCO</b>	demande chimique en oxygène
<b>DNEL</b>	dose dérivée sans effet
<b>DSL</b>	Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure des substances
<b>EINECS</b>	Inventaire européen des substances chimiques commerciales

## **HPC104 DEGRAISSANT MOTEURS BIODEGRADABLE**

	existantes
<b>ELINCS</b>	liste européenne des substances chimiques notifiées
<b>ENCS (JP)</b>	Japon. Liste des lois Kashin-Hou
<b>SGH</b>	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
<b>IECSC</b>	Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
<b>INSQ</b>	Mexique. Inventaire national des substances chimiques
<b>ISHL (JP)</b>	Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail
<b>KECI (KR)</b>	Corée. Inventaire des produits chimiques existants
<b>CL50</b>	concentration létale médiane
<b>LOAEC</b>	concentration minimale avec effet nocif observé
<b>LOAEL</b>	dose minimale avec effet nocif observé
<b>LOEL</b>	dose minimale avec effet observé
<b>NDSL</b>	Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure des substances
<b>NLP</b>	ne figure plus sur la liste des polymères
<b>NOAEC</b>	concentration sans effet nocif observé
<b>NOAEL</b>	dose sans effet nocif observé
<b>NOEC</b>	concentration sans effet observé
<b>NOEL</b>	dose sans effet observé
<b>NZIOC</b>	Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>LEP</b>	limite d'exposition professionnelle
<b>ONT INV</b>	Canada. Liste d'inventaire de l'Ontario
<b>PBT</b>	persistant, bioaccumulable et toxique
<b>PHARM (JP)</b>	Japon. Liste des pharmacopées
<b>PICCS (PH)</b>	Philippines. Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
<b>PNEC</b>	concentration prédite sans effet
<b>N° REACH Autor.</b>	REACH - Numéro d'autorisation
<b>N° REACH ConsDemAutor.</b>	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
<b>STOT</b>	toxicité spécifique pour certains organes cibles
<b>SVHC</b>	substance extrêmement préoccupante
<b>TCSI</b>	Taiïwan. Inventaire des produits chimiques existants
<b>TH INV</b>	Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants de la FDA
<b>TSCA</b>	USA. Loi sur le contrôle des substances toxiques
<b>UVCB</b>	substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques
<b>VN INVL</b>	Viêt Nam. Inventaire national des produits chimiques
<b>vPvB</b>	très persistant et très bioaccumulable

**Information supplémentaire**

## **HPC104 DEGRAISSANT MOTEURS BIODEGRADABLE**

- Les principales références bibliographiques et sources de données : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
- Méthodes usitées pour la classification : La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
- Informations de formation : Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
- Autres informations :  
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.  
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.  
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.